

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 9 février 2024 à 20h00 selon convocation en date du 5 février 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Délibération N°2024-008 : Subvention de fonctionnement au budget de la Marpa

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en attendant le vote des budgets primitifs de la commune et de la Marpa et afin de faire face aux avances de trésorerie nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel en attendant les remboursements des indemnités journalières, il conviendrait de verser une subvention de fonctionnement au budget de la Marpa de 20 000 euros. Il rappelle pour mémoire que la subvention de fonctionnement de l'exercice 2023 était de 70 000 euros et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette subvention.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de verser une subvention de fonctionnement au budget de la Marpa d'un montant de 20 000 euros.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 019-211911300-20240209-DCM2024008-DE



Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 9 février 2024.
Au registre sont les signatures

